



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

SLO

ID : 081-218101632-20221206-2022\_DEL129-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 30

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d'Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

#### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

#### Etaient absents représentés :

MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE  
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL  
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC  
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

#### Était absent :

CÈNES Frédéric

**OBJET : Vente d'un ensemble immobilier situé rue de l'Abattoir à M. Paul CHABBERT**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue de l'abattoir, cadastré section AM n°55p, d'une superficie de 3 108 m<sup>2</sup> composé d'un bâtiment principal, d'un bâtiment secondaire et de dépendances non bâties ;

CONSIDERANT que ce bâtiment abritant des locaux municipaux dont l'activité a cessé depuis plus de 25 ans, qu'il est encore utilisé aujourd'hui par les services municipaux et des associations, comme lieu de stockage de matériel, que les bâtiments sont en mauvais états et continuent à se dégrader au fil du temps ;

CONSIDERANT qu'un porteur de projet s'est manifesté pour acquérir l'ensemble des bâtiments en vue d'y installer son activité, dont le projet prévoit l'implantation de sa société, la réhabilitation des bâtiments ainsi que le développement de projets annexes ;

CONSIDERANT que dans le cadre du soutien au développement économique local, la Commune envisage donc de vendre une partie de cet ensemble immobilier ;

CONSIDERANT qu'une partie sud de la parcelle, constituée d'une bande de terrain de 4 mètres de large, présentant une superficie d'environ 306 m<sup>2</sup> serait conservée par la ville, cette emprise permettrait de relier les deux rives de l'Arnette par une passerelle restant à construire, dans le cadre du projet à plus ou moins long terme de création d'une coulée verte ;

CONSIDERANT que la partie cédée, d'une superficie de 2 802 m<sup>2</sup> environ, se fera moyennant le prix de 10 700€, selon l'avis du domaine du 30 Novembre 2021 ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 30 Novembre 2022 ;

DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser la vente, au profit de M. Paul CHABBERT ou de toute autre personne physique ou morale qu'il se substituerait, d'un ensemble immobilier situé rue de l'abattoir, cadastré section AM n°55p, représentant une superficie totale d'environ 2 802 m<sup>2</sup> moyennant le prix DIX MILLE SEPT-CENT EUROS (10 700€) ;

2°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et à procéder à toutes formalités utiles ;

3°) d'autoriser Monsieur le chef du service de gestion comptable de CASTRES à faire recette du produit de cette vente au budget de la Commune.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

**SLOW**

ID : 081-218101632-20221206-2022\_DEL129-DE

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance



Fabienne CARAGUEL



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022



ID : 081-218101632-20221206-2022\_DEL129-DE